



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-95**

Séance publique du

7 avril 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20220407- lmc1210619-DE-1-1
Date de signature : 12/04/2022
Date de réception : lundi 11 avril 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : CHARTE ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION "LA NUIT DU HANDICAP" - ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT FESTIF

Le 7 avril 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre de la Verrière, 10 rue des Allumettes, 13100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 1er avril 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Madame Laurence ANGELETTI à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jacques BOUDON à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Madame Françoise COURANJOU à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Philippe KLEIN à Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Marc FERAUD, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sophie JOISSAINS.

Excusés sans pouvoir :

Madame Béatrice BENDELE, Madame Elisabeth HUARD, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Alain PARRA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Françoise TERME, Monsieur Jean-Louis VINCENT.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Monsieur Laurent DILLINGER donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Vie Citoyenne et Proximité
Direction Santé Publique et Handicap

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 7 AVRIL 2022

Nomenclature : 8.5
Politique de la ville-habitat-logement

RAPPORTEUR : Monsieur Laurent DILLINGER

Politique Publique : 12-DEVELOPPEMENT DES SERVICES DE PROXIMITE AUX AIXOISES ET AIXOIS

OBJET : CHARTE ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION "LA NUIT DU HANDICAP" - ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT FESTIF- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Depuis de nombreuses années la Ville d'Aix-en-Provence porte l'image d'une ville où il fait bon vivre. La qualité de vie est souvent mise en avant pour la définir.

Après les années difficiles que nous venons de traverser, au plus fort d'une crise sanitaire sans précédent, il est important d'initier de nouvelles rencontres festives qui seront à la mesure de ce que nous voulons pour l'avenir de notre cité.

Convaincus que la différence est une force, une richesse et même un moteur de performance pour notre société, nous souhaitons participer à changer le regard sur le handicap. Se rencontrer, échanger, se connaître, autant de leviers qui permettent de combattre les préjugés et d'accepter l'autre dans son altérité et sa différence.

Au-delà du travail quotidien accompli, par la mairie, les associations, les établissements médico- sociaux, les établissements scolaires et bien d'autres acteurs locaux, des temps forts permettent dans l'année d'affirmer cet objectif.

L'association loi 1901 « La Nuit du Handicap » est porteuse chaque année d'une journée de visibilité, d'échange et de bienveillance envers le handicap. La Ville souhaite participer à la cinquième édition de la Nuit du Handicap qui se tiendra, au niveau national, le 11 juin 2022.

Pour ce faire, la Ville souhaite adhérer à l'association "la Nuit du Handicap", lui permettant d'être labellisée pour cette manifestation et d'obtenir une aide organisationnelle et logistique. Le montant de cette adhésion s'élève à 3 000 €.

Le Service Handicap et Promotion de la Santé a fédéré plus d'une vingtaine d'acteurs associatifs afin d'organiser cet événement dont l'objectif est de mettre le handicap au cœur de l'actualité aixoise, en valorisant les talents de tous.

En plein cœur de ville, sur les places comtales, les aixoises et les aixois pourront ainsi participer à cet événement festif, sportif, artistique, animés par des personnes en situation de handicap. Cette « Nuit du Handicap » se déroulera le 11 juin 2022, de 16h30 à 20h30.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la charte ci-jointe avec l'Association La Nuit du Handicap.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'Adjoint Délégué à engager la somme de 3 000 € au titre des frais de coordination et de communication sur la ligne 521 6288 (ligne 6358) qui dispose des liquidités nécessaires.

DL.2022-95 - CHARTE ENTRE LA COMMUNE D'AIX-EN-PROVENCE ET L'ASSOCIATION
"LA NUIT DU HANDICAP" - ORGANISATION D'UN ÉVÉNEMENT FESTIF-

Présents et représentés	: 47
Présents	: 40
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 47
Pour	: 47
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

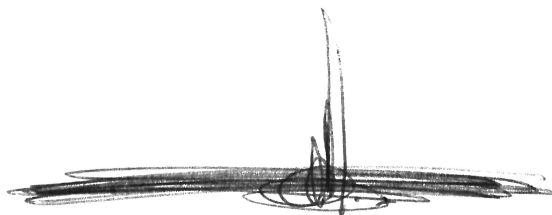
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 12/04/2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»



L'ANNEXE DE LA DELIBERATION
RECHERCHEE PEUT ÊTRE CONSULTEE
AUPRES DE :

LA DIRECTION DES ASSEMBLEES ET DE LA
VIE INSTITUTIONNELLE

HÔTEL DE VILLE
13616 AIX-EN-PROVENCE CEDEX1

DU LUNDI AU VENDREDI, DE 9H00 A 16H00

Courriel : assemblees@mairie-aixenprovence.fr

Téléphone : 04 42 91 90 00